

# ISABELLE BAILLY-POMMERY

COMMISSAIRE-PRISEUR JUDICIAIRE

## Conditions Générales de Vente

Les ventes aux enchères sont publiques, vous pouvez y assister librement.

La vente est organisée en majorité dans les locaux de l'entreprise en liquidation, les matériels sont donc dans leur état d'origine.

Il y a toujours une exposition préalable à la vente.

Le retrait des biens achetés est immédiat après règlement complet ou dans un délai fixé par le commissaire-priseur lors de la vente.

Il y a transfert de propriété sitôt l'adjudication prononcée. L'acheteur est responsable.

S'agissant de ventes judiciaires les matériels sont vendus en l'état sans garantie ni réclamation.

Les conditions de vente sont les dispositions légales à savoir :

- les frais de vente acheteur sont de 14,352% TTC soit 12 % HT sur le prix marteau
- le paiement se fait au comptant : espèces (dans la limite des 3.000 euros) / chèque de banque ou chèque avec attestation bancaire de bon paiement et pièce d'identité